ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Lundi 6 novembre 1899 (16 Brumaire, An 108 de la République), 240e jour de l'année, 45e jour de l'automne. Lever du soleil, 6 h. 50; coucher, 4 h. 31

Maire ou l'un des Adjoints reçoit à l'Hôtel d[e Ville d]e 3 à 5 heures.

BAINS MUNICIPAUX, rue de Rome. — Bains depuis 0 fr. 20 jusqu'à 1 fr. 25. Fermés à 8 h.

LABORATOIRES MUNICIPAUX. — A l'ancien Collège. Ouvert tous les jours, pour les analyses. S'adresser au secrétariat de la Mairie.

BIBLIOTHÈQUES, COLLECTIONS D'ÉCHANTILLONS ET DESSINS ARTISTIQUES. — A l'École nationale des Arts industriels, rue de l'Ermitage, 5, ouverte de 9 h. à 9 h. du soir.

Travailleurs. — Voulez-vous un bon conseil ? Prenez votre pain et votre charbon à *La Coopérative Ouvrière* « La Paix » Toutes les marchandises sont de première qualité, et puis vous aurez de beaux bénéfices.

L'ORGANISATION CLÉRICALE

(PREMIER ARTICLE)

Les Récollets. — Rue Saint-Joseph. — Les hôtes du Couvent. — Anastase et Pascal. — Le tiers-ordre. — La vieille Garde cléricale.

Notre éminent confrère Urbain Gohier, qui mène une si belle et si énergique campagne contre les hommes du Sabre et du Goupillon, écrivait l'autre jour :

« Jamais les congrégations n'ont été aussi nombreuses, aussi riches, aussi envahissantes que depuis leur prétendue dispersion. Allez voir, à Lyon, la montagne de Fourvières, ou à Paris, la montagne Sainte-Geneviève : vous aurez une idée de l'effet des décrets... »

Que l'on vienne également à Roubaix, rue St-Joseph, et que l'on nous dise s'il y a quelque chose de changé, de 1880 à 1899 !

Tranquillement, à la barbe de ceux qui ont pour mission de faire exécuter les lois, sous la protection de la police de M. Barroyer, si douce aux agités de la Jeunesse Royaliste, MM. les Récollets ont repris leur petit commerce.

La tête rasée, les pieds à demi-chaussés, la robe de drap brun aux reins, le cordon ceignant l'abdomen, ils disent la messe, confessent les gens, enrégimentent hommes et femmes, mendient à droite et à gauche, comme si de rien n'avait été. Ils se moquent des décrets et des scellés. Et à peine avait-on oublié la pieuse mascarade du 6 novembre 1880 ce jour qu'au bras de leurs amis — parmi lesquels M. Reboux, — les doux, les excellents, les vénérés pères partirent pour le cruel exil de la propriété Mimerel, au Mont-à-Leux, que le couvent avait repris son petit train-train :

Pères capucins,
Confessez les femmes,
Pères capucin
Confessez-les bien !

Actuellement, le couvent de la rue St-Joseph est habité par 25 ou 30 individus, dont cinq étrangers. Les uns s'avouent franciscains, les autres cherchent à se dissimuler sous les appellations vagues de prêtres, étudiants, domestiques.

Les étrangers sont les nommés :

Henau Polydore, né le 10 juillet 1872, à Everbecq (Belgique) ;

Oneil François-James, né le 7 août 1878, à Montréal (Canada) ;

Prud'homme, Marie-Joseph-François-Xavier, né le 3 décembre 1878, au même lieu ;

Sambrook, Jean-Bernard, né le 29 mars 1877, en Angleterre.

Workman, Thomas-Percy, né le 19 janvier 1881, également en Angleterre.

Parmi les Français, nous relevons les noms de :

Dumontier, Louis-Joseph, 58 ans, franciscain, originaire de la Somme ;

Hoc, Marie-Eugène, 42 ans, franciscain, originaire de Metz ;

Petit, Paul, 29 ans, franciscain, originaire de la Somme.

Se disent prêtres :

Hennion, Edouard-Joseph, 40 ans, né à Estaires ;

Remy, Eugène, 34 ans, venu du Pas-de-Calais ;

Vaubourg, Jules Henry, 29 ans, né dans les Vosges.

Se prétendent étudiants :

Béguet, Jean-Marie, 23 ans, originaire de Sérent (Morbihan) ;

Couget, Alexandre-Eugène-Louis, 27 ans, parisien ;

Pauchet, Henri-François, 27 ans, d'Amiens.

Le Breton Greach, Sébastien-Marie, 19 ans, s'intitule modestement domestique.

Tout ce monde, qui, dans la vie du couvent a troqué son état-civil contre un nom de guerre, est sous l'autorité du R. P. Anastase, lequel cumule avec ses fonctions de supérieur (M. Barroyer croit qu'il est là pour garder l'immeuble et faire la chasse aux rats) celles de directeur de la fraternité des femmes du Tiers-Ordre de St-François, tandis qu'un autre compère, le R. P. Pascal est directeur de la Fraternité des Hommes. Et c'est là un point sur lequel nous demandons à insister.

Sait-on ce que c'est que cette énorme machine de domination cléricale que l'on appelle le Tiers-Ordre de St-François?

Pour étendre la puissance de son ordre, pour mieux pénétrer dans l'intimité des familles, pour se créer des auxiliaires, des espions partout, dans toutes les classes de la société, dans l'atelier de l'artisan comme dans les conseils des puissants, François d'Assise imagina d'embrigader des gens, qui, tout en conservant la tenue et les habitudes laïques, accepteraient une règle de conduite propre, soi-disant, à les mener tout droit au Paradis. L'article essentiel de cette règle de conduite est d'obéir aveuglement aux disciples de François, à ceux qui ont revêtu sa robe. Il est fait bon marché des prescriptions d'abstinence. L'habit spécial et humble n'est pas exigé rigoureusement du Tertiaire (c'est ainsi que se nomme l'adhérent au Tiers-Ordre). Mais ce qui est imposé, c'est l'obéissance passive ; c'est le confessionnal, le plus fréquemment possible, jamais moins de trois fois par an !

Quand les Récollets arrivèrent à Roubaix en 185., et commencèrent à édifier leur couvent, sur un terrain qui leur fut donné par la famille Dujardin, de Mouscron, leur premier soin fut de créer le Tiers-Ordre et le pieux Leuridan écrivait alors dans son *Histoire de Roubaix* : « Aujourd'hui, dans la ville de Roubaix, après deux ans d'existence, 130 membres ont fait profession et plus de 200 soupirent après la fin de leur noviciat. »

M. Leuridan ajoutait même — et nous appelons l'attention sur ce point :

« Une remarque à faire, c'est qu'on ne doit pas assimiler le Tiers-Ordre à une simple confrérie, dont il diffère essentiellement, ainsi que l'a déclaré Benoît XIII dans sa bulle du 10 décembre 1725. Quoi que le mot de confrérie soit fort honorable, dit M. Henrion, dans l'*Histoire des Ordres Religieux*..., cependant les règlements et les dispositions qui servent à y maintenir une observance uniforme ne portent que le nom des statuts et il suffit, pour y entrer, de se faire enregistrer sur la liste des confrères.

» Au contraire, les dispositions qui servent à maintenir l'observance parmi les tierçaires portent le nom de règle, et il faut que les Tierçaires soient éprouvés par un noviciat d'un an, au bout duquel ils font profession. Bien qu'on ne puisse pas dire qu'ils soient religieux, à moins qu'ils ne soient engagés par des vœux solennels, néanmoins leurs associations sont de véritables ordres... »

Ainsi donc c'est à un véritable ordre de femmes que commande le père Anastase. C'est un véritable ordre d'hommes que dirige le père Pascal — un aimable roublard.

Le Tiers-Ordre de St-François est quelque chose comme la Vieille Garde de l'Armée cléricale. Dans la liste que nous allons établir des bataillons noirs, nous trouverons souvent des Tierçaises : il y en a dans le haut conseil de l'Union Sociale et Patriotique, où les Récollets peuvent se faire entendre et se font souvent obéir.

Le quartier général du Tiers-Ordre est dans un couvent tenu ouvert au mépris de l'autorité. Son état-major est composé d'individus que la loi atteint, dont le supérieur Général est à Rome et dont le chef immédiat habite la Belgique : l'un et l'autre étrangers, ô grands patriotes du café Pandore. Les Tertiaires de l'un ou de l'autre sexe sont au nombre de plusieurs centaines : on peut donner certain personnage du quartier du Moulin, comme le type du Tertiaire, cauteleux, insinuant, aux mains jointes, au regard fuyant.

Ils se tromperaient grandement, l'ouvrier républicain, le travailleur socialiste qui, en voyant passer les Récollets à la mine reposée et fleurie, « au plumage de har au soret » croiraient que c'est là, simplement et bonnement, des gaillards qui « aimant l'ouvrage faite », désireux de vivre dans une sainte malpropreté physique, ne font rien « fors tant manger, tout gaster et couchier », comme dit le bon Rabelais.

Les Récollets sont les premiers artisans de l'œuvre d'oppression cléricale; ils ont formé les cadres dans lesquels on veut embrigader la classe ouvrière. Les Récollets ont préparé la voie aux gens de la *Croix*.

Gustave LESUR.

LES COURSES DE TAUREAUX
ET LA COUR DE CASSATION

La Cour de cassation avait à examiner samedi plusieurs affaires relatives aux courses de taureaux de Roubaix et de Bône.

La Cour a maintenu sa jurisprudence et a cassé les jugements qui avaient relaxé les « matadors ».

Notons, à ce propos, dit le *Voltaire*, un bruit qui courait samedi dans les couloirs de la Cour.

Dans le dossier d'une des affaires en question, la Cour aurait découvert, par hasard, une circulaire confidentielle du ministère de l'intérieur, circulaire qui expliquerait, paraît-il, la singulière mansuétude dont l'administration a fait preuve, généralement, vis-à-vis des organisateurs de courses de taureaux.

Il paraît que si cette circulaire était publiée, elle causerait un vif émoi, surtout parmi les membres de la Société protectrice des animaux.

Nomination d'un médecin légiste — Nous apprenons avec la plus vive satisfaction que M. le docteur Bole vient d'être nommé médecin pour 1899-1900, sur la proposition de M. le procureur de la République, ratifiée par le tribunal de Lille et la Cour de Douai.

Appel de la classe 1898. — Aux termes des instructions de M. le Ministre de la Guerre, les jeunes soldats de la classe 1898 et les ajournés des classes 1896 et 1897, qui ont obtenu des prix de tir ou de gymnastique dans les concours organisés en France ou à l'étranger, sont invités à se présenter à leur corps d'affectation, porteurs de leurs diplômes.

Vol à la tire. — Mme Marie Petit, ménagère, a été soulagée hier matin sur la Grand' Place, de son porte-monnaie contenant une somme de 5 fr. 70.

Plainte a été déposée à la police.

Théâtres et Concerts

A l'Hippodrome. — Grand succès hier, pour la représentation extraordinaire, donnée avec le concours de M. Talbot, sociétaire de la Comédie Française.

Le vieil artiste a été réellement brillant dans le rôle d'Harpagon de « l'Avare », et dans celui d'Argan du « Malade imaginaire ».

A côté de lui, MM. Mondet, d'Orléac, Laverne, Clairval et Mmes Rose-Thé, Réal, Solange, ont fait très bonne figure et complété à merveille un ensemble excellent.

Au théâtre Couvreur. — Salle absolument comble hier soir, pour la rentrée de Mme Lejeune, notre divette de l'an dernier, qui a obtenu un très gros succès dans le « Petit Duc ».

L'orchestre, sous l'habile direction de M. Lejeune, s'est relevé de ses légères défaillances et a été parfait.

M. Angela, Mme Henriot, Couvreur, Germain et Couvreur, M. et Mlle Bracco ont été très applaudis.

LE ROI DES CAFÉS

ADOPTÉ PAR L'ARMÉE

Le plus hygiénique, le plus économique qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or. En vente, gros et détail : **68, rue de l'Epeule, et 206, rue des Arts, Roubaix.**

Le capitaine Magnaud à Amiens

ETAT CIVIL DE ROUBAIX
du 5 novembre 1899

NAISSANCES. — Raymond Grouvez, rue David d'Angers, 3. — Gustave Dujardin, boulevard de Metz, cité Saint-François, 17. — Rem. Verborgh, rue d'Alma, fort Fras 2, 10. — Marguerite Gauthier, rue du Pile, cour Duprez, 2. — Joseph Perche, rue de Lille, cour Motte-Degand, 1. — Louise Fontaine, rue de Tourcoing, 51.

PUBLICATIONS DE MARIAGES. — Camille De Walsche, journalier, rue Vaucanson, cour Prouvost, 5, et Elise Dhonde, journalière, rue Vaucanson, cour Prouvost. — Victor Delmotte, débourreur, rue Blanchemaille, 92, et Marie Blommaert, ménagère, rue du Fort, 92. — Jean-Baptiste Vancoillie, tisserand, rue d'Italie, 34, et Adelaïde Van Daele, ménagère, rue d'Italie. — Louis Jacques, monteur de chaînes, rue Bernard, 76, et Eléonore Duquesne, bobineuse, rue Jacquard, 114. — Emile De Pauw, peigneur, rue Cugnot, 51, et Mélanie Coopman, ménagère, rue Cugnot, 53. — François Parent, rattacheur à Roubaix, et Léonie Esquenet, dévideuse à Wattrelos. — Edouard Bodecot, agent de police, rue Saint-Jean, 80, et Marie Michaux, sans profession, à Fremecourt. — Florimond Delerue, cocher, rue Decrême, 157, et Victoria Broquet, blanchisseuse, à Asnières. — Alphonse Théry, apprêteur, rue de l'Ommelet, cour Vernez, 16, et Henriette Vanpachtenbeke, cuisinière à Croix. — Bon Ami Delacour, employé de commerce, rue St-Georges, 2 bis, et Cécile Hollemaert, tailleuse à Tourcoing. — Fidel Moreels, marchand de charbon, à Roubaix, et Apolline Delzenne, sans profession, à Tourcoing.

Jules Wibaux, pharmacien, rue de la Gare, 106, et Jeanne Douay, sans profession, à Valenciennes. — Alfred Poterat, menuisier, rue Jouffroy, 64, et Cécile Petit, papillonneuse, rue Jouffroy, 37. — Clodomir Deblicquy, peigneur, rue Notre-Dame-des-Victoires, cour Lefebvre, 5, et Maria Ruffiart, dévideuse, rue Notre-Dame-des-Victoires, 9. — Gérard Evrard, apprêteur, rue des Longues-Haies, cour Frère, 4, et Flore Labuchère, tailleuse, quai Wattrelos, m. Nycks, 2. — Henri Carligny, tailleur de pierres, rue St-Jean, 130, et Jeanne Bottel, sans profession, rue Turgot, 6. — Auguste Dupont, mécanicien, rue Cadeau, 37, et Marie Bassillière, tisserande, place du Progrès, 27.

Prosper Janssens, menuisier à Roubaix et Marie Boudry, cuisinière, à Pecq. — Arthur Castelain, rentreur à Wattrelos, et Maria Delrœux, cabaretière, rue Longues-Haies, 379. — Henri Decroos, marchand boulanger à Tourcoing, et Marie Vanaerde, marchande boulangère, rue Vaucanson, 5. — César Deroulez, tisserand, rue des Trente, 25, et Juliette Foulon, tisserande, rue du Pile, 47. — Charles Peire, mouleur en fer, rue Dombasle, 42, et Marie Hoys, tisserande, rue de France, 145. — Jules Hellandre, carrossier, rue Dottignies, et Blanche Nae, sans profession, rue Sébastopol, 32. — Charles Dupréelle, rentreur, rue de la Redoute, 113, et Pauline Willamnez, bobineuse, rue Basse-Masure, 51. — Raymond Corce, musicien, rue de l'Avocat, 8, et Gabrielle Ooghe, piqurière, rue de l'Ommelet, 114. — Henri Barbieux, apprêteur, rue Beaumarchais, 3, et Maria Dujardin, piqurière, rue Beaumarchais, 10.

DÉCÈS. — Marcelain Marais, 81 ans, rue Saint-Jean. — Hortense Malfait, 50 ans, rue de Naples, 62. — Adèle Mellebrouch, 27 ans, rue Blanchemaille.

TOURCOING

La réglementation du travail dans l'industrie. — Par une circulaire en date du 21 octobre, le ministre du commerce a accordé aux industriels un délai de quinze jours pour lui présenter leurs observations en ce qui concerne le travail des enfants, des filles mineures et des femmes, dans les établissements industriels (art. 3 de la loi du 2 novembre).

La chambre de commerce de Tourcoing vient de faire parvenir au ministre les réponses des industriels au sujet de la stricte application de la loi de 1892.

Voici un extrait du rapport de M. Eugène Jourdain, président de la chambre de commerce :

« Elle a fait valoir les conséquences qui pouvaient en résulter d'une part pour toute une catégorie d'ouvriers qui se trouveraient exposés à subir un abaissement du salaire; d'autre part pour l'industriel dont la production serait fatalement diminuée et par suite le prix de revient grevé d'une aggravation de frais généraux.

» Vous n'ignorez pas que l'industrie lainière est une industrie d'exportation, et qu'elle doit faire les plus grands sacrifices pour soutenir sur les marchés du monde la concurrence étrangère de jour en jour plus âpre. Si cette industrie doit supporter de nouvelles charges, elle se trouvera dans l'impossibilité de lutter et c'est non pas seulement sa prospérité, mais sa vitalité même qui seront compromises.

« Nous estimons que la difficulté actuelle pourrait être résolue en unifiant pour toutes les catégories d'ouvriers la durée du travail et en la fixant à onze heures.

» C'est pour toutes ces considérations, Monsieur le Ministre, que la Chambre de commerce de Tourcoing confirme ses précédentes délibérations sur la réglementation du travail, notamment celles des 7 mars 1891, 21 novembre 1891, 15 décembre 1892, 12 janvier 1894 et 4 juin 1896 et émet le vœu que la durée du travail soit uniformément fixée à onze heures pour toutes les catégories d'ouvriers occupés dans l'industrie textile. »

Réception à la mairie. — M. Dron a reçu hier matin à la mairie, les instituteurs et institutrices, présentés par M. Bourbon, inspecteur primaire. L'entrevue a été de courte durée.

Les pouvoirs des adjoints. — En vertu de la loi du 5 avril 1884, M. Dron, maire de Tourcoing, vient, par un arrêté, de déléguer une partie de ses pouvoirs aux adjoints.

Voici un extrait de cet arrêté :

» Art. 1er. — Sont délégués : MM. Louis Dieval, François Sénélar, François Masurel-Six et Emile Lecomte, nos adjoints, pour procéder, concurremment entre eux et avec nous à tous actes de l'état-civil, signer tous ordonnancements et mandats, signer toutes légalisations, tous certificats de vie, tous extraits et expéditions des délibérations du Conseil municipal, prendre et signer tous arrêtés d'alignement, de voirie ou autres ayant un caractère particulier et individuel, nous réservant la signature de tous arrêtés ayant un caractère général et permanent et de tous actes autres que ceux d'un usage habituel et journalier.

Avis militaire. — Les jeunes soldats de la classe de 1898 et les ajournés des classes de 1896 et 1897, de la subdivision de Lille, appelés à l'activité les 14 et 15 novembre courant qui ont été mis en possession de leur ordre d'appel avant le 1 novembre sont invités à se présenter dans le plus bref délai à la brigade de gendarmerie pour une rectification à apporter à cette pièce.

Les cours publics. — Sténographie et Dactylographie, école de garçons de la rue du Calvaire, de 8 h. à 9 h. du soir.

Langue allemande, cours préparatoire, école de garçons, rue du Conditionnement, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

Langue anglaise, cours préparatoire, école de garçons, rue du Conditionnement, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 du soir.

Arrestation de fraudeurs. — Les préposés de douanes Delattre et Bordet ont arrêté samedi soir, vers 5 heures 1/2, les nommés Vanmarcq Cyrille, âgé de [illegible] ans, [illegible] demeurant à Mouscron, et Jules Lotens, âgé de 14 ans, bacleur, domicilié à Leers, qui étaient porteurs de [illegible] kilos 500 de café vert, d'une valeur de 15 fr. 50.

Ces deux fraudeurs ont été conduits ce matin à Lille par les soins de la gendarmerie.

Une tentative de vol. — Une tentative de vol a été commise dans la nuit de vendredi à samedi, vers 2 heures du matin, chez M. Legrand, épicier, rue de la Guerre, 29.

Les malfaiteurs ont fait sauter la barre retenant les volets.

Au bruit causé par les pesées faites sur les volets, M. Legrand se leva, et ouvrit sa fenêtre.

Immédiatement les voleurs prirent la fuite sans avoir pu pénétrer dans le magasin.

M. Delattre, commissaire de police du 2e arrondissement, a ouvert une enquête.

Mordu par ses chevaux. — Dans la journée de samedi, le sieur Blomme Augustin, âgé de 3. ans, domestique, au service de M. Rousseau-Lienart, teinturier, rue Verte, conduisait deux chevaux par la bride, lorsqu'arrivé Place Notre-Dame, les chevaux se mirent à sauter, et en voulant les maîtriser, Blomme a été mordu assez grièvement aux mains.

Le blessé a reçu les soins de M. Claeys, pharmacien, place Notre-Dame.

Extradition. — En vertu d'un mandat d'extradition, le nommé Declercq, âgé de 30 ans, réclamé par le parquet de Gand, sous l'inculpation d'attentat à la pudeur, a été remis hier matin aux autorités belges.

Malade dans la rue. — Mme Clémence Decorte, âgée de 48 ans, ménagère, demeurant rue Lacépède, s'est trouvée subitement indisposée samedi matin, boulevard Gambetta.

Transportée par des passants chez M. Henri Masquelier, elle a reçu des soins de M. le docteur Vanneufville qui l'a fait reconduire chez elle en voiture.

Les expulsés. — La gendarmerie a conduit hier matin à la frontière, au hameau du Mont-à-Leux, un convoi de 14 individus dont deux femmes qui se trouvent sous le coup de mandats d'expulsion.

Les contraventions. — La police a dressé hier une contravention pour défaut d'éclairage d'une voiture.

Les rentes des travailleurs. — Le 4 novembre, un accident de travail est survenu chez Masurel frères, retordeurs, rue de Wailly.

Le nommé Lybert Désiré, apprenti mécanicien, âgé de 16 ans, demeurant rue de Bondues, 22, s'est buté le médius droit contre le volant d'une doubleuse.

Le docteur Leduc a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

— Le 4 novembre, un accident de travail est survenu chez Achille-Pierre Bollet, peigneurs, rue de Dunkerque.

La nommée Labeau Flore, soigneuse, âgée de 18 ans 1/2, demeurant aux Cents Maisons à Mouvaux, en voulant retirer un chiffon pris entre deux engrenages, s'est fait des plaies contuses à plusieurs doigts de la main gauche.

Le docteur Bourgois a déclaré six semaines d'incapacité de travail.

— Le 4 novembre, un accident de travail est survenu chez Joudain-Defontaine fils, fabricants de tissus, rue de l'Epine, le nommé Declercq Henri, tisserand, âgé de 46 ans, demeurant, demeurant rue des Bonnets, 231, a eu le bout de l'index gauche écrasé par la chute du porte-fils.

Le docteur Beulque a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

— Le 4 novembre, un accident de travai s'est produit chez Motte frères, filateurs de coton, rue des Piats.

Le nommé Godezenne Alfred, bacleur, âgé de 14 ans 1/2, demeurant rue de Metz, a eu la jambe droite serrée entre le butoir et le chariot du métier.

Le docteur Desrumaux a déclaré huit jours d'incapacité de travail.

Le 4 novembre, un accident est survenu chez Jules Delmotte, fabricant de fuseaux, rue de la Tossée.

La nommée Julia Carlier, gratteuse de papier, âgée de 15 ans 1/2, demeurant 60, rue de l'Epidémie, a eu l'annulaire gauche pris sous le rouleau grattoir en voulant dégager le papier.

Le Dr Bernard a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

— Le 4 novembre, un accident est survenu chez MM. Réquillart, Guenot et Cie, filateurs de coton, rue de Bouvines.

La nommée Rooms Marie, bambrocheuse, âgée de 24 ans, demeurant à Mouscron, au Chariot, a eu le pouce droit comprimé entre le voiant du mouvement de monte et baisse et le bâti du métier.

Le docteur Desrumaux a déclaré quelques jours d'incapacité de travail.

CROIX

Simple parallèle. — La classe 1898 sera prochainement appelée sous les drapeaux.

A ce propos, il nous est conté un fait odieux ; le voici dans toute sa simplicité et nous demandons à tout homme de cœur si cela ne le révolte pas.

Un jeune artiste professionnel, nous affirmons *un artiste*, a sollicité un sursis d'une année afin qu'il puisse prendre part aux travaux de l'Exposition de 1900 et faire consacrer par les connaisseurs le véritable talent qu'il possède.

Bien entendu, il ne demandait aucune faveur puisqu'il offrait, en compensation de son année de retard, faire deux années complémentaires au corps. Ce qu'il désirait, et c'est un motif bien légitime chez un jeune homme amoureux de son art, c'était de ne pas rater l'occasion de se faire connaître du petit nombre de spécialistes à même de pouvoir apprécier son travail et assurer ainsi son avenir.

Mais il est pauvre, c'est un défaut capital aux yeux de nos gouvernants ; la loi de 1889 qui a supprimé le sursis fut appliquée dans toute sa dureté. Avec un papa bien renté on peut espérer un ajournement au conseil de revision. Je répète qu'il est pauvre.

Donc l'artiste, je dis bien *artiste*, va rejoindre le régiment et l'unique occasion qui se présentait à lui d'acquérir, sinon la célébrité tout au moins une certaine notoriété, lui échappe.

Mais il aura la cuisante consolation de coudoyer au régiment des fils de famille aux cerveaux avachis qui, ô ironie des choses, ne feront qu'une année de service comme ouvriers d'art, sans jamais avoir tenu un outil dans la main.

Voilà ce que réserve la République Bourgeoise aux déshérités. Méditez cet enseignement, jeunes gens qui allez partir et tirez profit des observations que vous serez à même de faire au régiment, sur ces mots gravés au frontispice des monuments publics : Liberté ! Egalité! Fraternité !

J. G.

Constructions nouvelles. — M. Louis Bernard est autorisé à construire 4 maisons rue du Nord et 2 maisons rue des Quatre-Villes.

M. Emile Jouvenaux est également autorisé à construire 3 maisons rue Carnot.

Démographie. — Il a enregistré pendant le mois d'octobre :

3. naissances dont 2 illégitimes, se divisant en 21 garçons et 12 filles ; 8 mariages; 1 divorce ; 18 décès dont 10 du sexe masculin et 8 du sexe féminin ; 1 mort-né ; 1 transcription de décès.

Les causes de décès sont les suivants : coqueluche, diphtérie, phtisie, méningite, affections cardiaques et bronchite chacune 1 ; la pneumonie 2, la diarrhée et la dyssenterie 3; autres causes [illegible]

La mort a atteint 4 enfants de moins de 1 an, [illegible] de 1 à 19 ans ; 1 de 20 à 39 ans ; 7 de 60 et au-delà.

A la gare. — Nous apprenons le prochain départ de M. de Noiret, surveillant à la gare de Croix-Wasquehal, qui passe à celle d'Halluin comme surveillant-chef.

Tous ceux qui connaissent l'affabilité de M. de Noiret applaudiront à cet avancement mérité, en quittant Croix il laisse de nombreux amis qui regretteront son départ tout en étant heureux de sa nomination.

Son successeur est M. Germonan, chef d'équipe à la gare d'Halluin.

Harmonie municipale. — Les sociétaires sont priés de se trouver au local de la société aujourd'hui lundi 6 courant à 9 heures 1/2 du matin. Grande tenue et avec instrument pour assister aux funérailles de M. Jean-Baptiste Roger, Capitaine-commandant des Sapeurs-Pompiers de Croix.

La présente sert de convocation, urgent.

Etat-civil. — *Publications de mariages.* — Vanughem René-Polydore-Antoine, 25 ans, débourreur et Sandras Rosa-Marie, 21 ans, soigneuse. — Théry Alphonse, 2. ans, apprêteur et Vanpachtenbeke Henriette-Marie, 2. ans, cuisinière. — Delannoy Gustave, 25 ans, cordonnier et Darthus Fideline-Anna, 31 ans, piqurière.

Doers Emile-Ambroise-François, 23 ans, apprêteur, et Coldre Julienne, 19 ans, piqurière. — Fazier François-Isidore, 28 ans, comptable, et Lamblin Julia, 32 ans, sans profession. — Delescluse Désiré, 27 ans, emballeur, et Vys Jeanne-Marie-Joseph, bobineuse.

WATTRELOS

Statistique sanitaire. — Voici le bulletin de la statistique sanitaire de Wattrelos pour le mois d'octobre 1899.

Le nombre des décès s'est élevé à 3.; en plus on a constaté un mort-né légitime et un illégitime.

Les causes des décès se répartissent ainsi : rougeole 1, phtisie pulmonaire 4, tuberculoses diverses 2, cancer, ou tumeurs 3, méningite simple 1, congestion et hémorrhagies cérébrales 2, maladies organiques du cœur 1, bronchite aiguë 1, pneumonie ou broncho-pneumonie 6, diarrhée, gastro-entérite 8, maladies cholériformes 1, débilité congénitale 1, sénilité 1, morts violentes 2, causes diverses de mort 1.

Les décès sont au nombre de 15 de moins de 1 an, 5 de 1 à 19 ans, 2 de 20 à 39 ans, 7 de 40 à 59 ans, 7 de 60 ans et au-delà : total 36.

MOUVAUX. — Réunion du conseil municipal. — Le maire de Mouvaux informe le public que le conseil municipal se réunira en session ordinaire le jeudi 9 novembre, à 8 heures du soir, pour délibérer sur les propositions contenues dans l'ordre du jour suivant :

1° Nomination des délégués pour la révision de la liste électorale de 1900. — 2° Nomination des commissaires-répartiteurs des contributions de 1900. — 3° Cahier des charges pour les fournitures classiques destinées aux élèves des écoles publiques et pour la fourniture du charbon nécessaire aux dites écoles et à la Mairie en 1900. — 4° Devis estimatif pour l'entretien des édifices communaux en 1900, avis. — 5° Liste d'assistance médicale gratuite, avis.

Soirée populaire. — La soirée populaire donnée par M. Pudepièce, directeur d'école a obtenu un plein succès.

Environ 300 personnes sont venues applaudir les acteurs.

Etat-Civil du 28 octobre au 4 novembre. — *Naissances.* — Kindt Raymond rue Jean-Bart — Depretz Louis, rue de Lille. — Debruyne Jérôme, rue de Roubaix. — Lecomte Simone rue de la Douille.

Décès. — Decottignies Florent, 3 mois, rue de Lille.

LE NORD

LILLE

MORT DE M. DERASSE
Conseiller Municipal de Lille

Nous apprenons avec une très vive peine la mort de M. Adolphe-Désiré Derasse, conseiller municipal de Lille, mécanicien retraité du chemin de fer du Nord, décédé samedi, à Fives-Lille, dans sa 56e année.

Derasse était entré au Conseil municipal de Lille en 1896, sur la liste d'union socialiste et radicale, comme candidat du Cercle républicain démocratique.

D'opinions fermes, d'un caractère doux et conciliant, nature loyale et droite, il était aimé et estimé de tous.

Sa mort inopinée affectera douloureusement ses nombreux amis, qui voudront lui rendre, mardi matin, un dernier hommage en suivant son convoi.

L'assemblée aura lieu à la maison mortuaire, 113-115, rue du Long-Pot, à 8 heures trois quarts

Nous ne voulons pas attendre cette manifestation de sympathie et de reconnaissance, pour envoyer à la famille du démocrate sincère qui disparaît si subitement, l'expression de nos condoléances profondes et émues.

Sapeurs-Pompiers. — MM. Pottier frères, brasseurs à Saint-Maurice, ont fait un don de cinquante francs à la caisse de retraites du corps et M. Catoire, propriétaire à Lille a fait un don de 10 francs.

Dépôt de matrices de patentes. — Le maire de Lille donne avis que les matrices des patentes concernant la section de Vauban, percepteur M. Spire, rue Solférino, 245 ; la section de Moulins, percepteur M. Spire, rue Solférino, 245 ; la 3e perception de M. Daniel, rue de la Halle, 2, seront déposées à la mairie (Bureau des contributions) pendant dix jours à partir du 6 de ce mois et que les matrices des patentes supplémentaires du 3e trimestre 1899 resteront déposées à la mairie bureau des contributions, du 6 au 15 de ce mois inclusivement.

Les intéressés peuvent, dès maintenant, en prendre communication et faire, s'il y a lieu leurs observations.

Les accidents du travail. — Léopold Carin, 37 ans, 16, rue d'Iéna, fileuse à la cotonnerie lilloise, est tombée en bas de son métier en le graissant. Incapacité de travail de 8 jours. Docteur Sougniez.

— Jules Eusèbe, 47 ans, 39, rue de Poids, camionneur chez Léon Brouta et Cie, s'est blessé au dos de la main gauche en mettant une cale sous la roue de son chariot, et devra prendre 8 jours de repos. Docteur Cochet.

A travers le Département

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Grave accident de tramway
A WERVICQ

Un grave accident s'est produit vendredi à la gare du tramway de Wervicq (France), départ du car Comines via Armentières, vers 6 heures et quart du soir.

M. Jérôme Isaac, âgé de 19 ans et demie, coiffeur, demeurant à Wervicq (Belgique), sortait de l'estaminet Saint-Joseph, en face de la gare. Il voulut prendre le car au moment où celui-ci se mettait en route. Mais, l'infortuné coiffeur, trompé par l'obscurité, manqua le marche-pied et tomba si malheureusement que les roues du tramway lui broyèrent les jambes.

Les employés ne s'étant pas aperçu de l'accident, le tramway continua sa marche pendant que le blessé était étendu sur la chaussée, baignant dans son sang.

Ce n'est qu'une demi heure plus tard que le blessé fut transporté dans la salle de la gare, où, un quart d'heure après arrivait le docteur Dumont.

Jérôme Isaac fut transporté d'urgence à l'hôpital de Wervicq (Belgique) où l'amputation des deux jambes a été pratiquée.

La jambe droite a été coupée à hauteur du genou ; la jambe gauche un peu plus haut que la cheville.

On craint que ce jeune homme ne puisse survivre à ses blessures.

La douleur des parents de Isaac fait peine à voir. On craint pour la santé de la mère.

M. le commissaire de police de Wervicq a ouvert une enquête, pour établir les responsabilités.

Au moment où l'accident est survenu, la gare n'était pas éclairée et la garde-barrière était absente.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

DOUAI. — Société photographique. — M. A. Boutique, secrétaire de la société photographique du Nord de la France, vient d'être nommé membre du jury de l'Exposition internationale de photographie de Roubaix.

Cette exposition, qui promet d'être très intéressante, restera ouverte du 18 au 30 novembre prochain.

DOUAI. — Cour d'Assises du Nord. — Rappelons à nos lecteurs que la session de novembre s'ouvre aujourd'hui lundi, à Douai sous la présidence de M. Tellier, conseiller, ayant pour assesseurs MM. de Montluc et Chappeau, conseillers.

Nous publierons chaque jour le compte-rendu des débats.

Vol de numéraire. — Procès-verbal a été dressé à la charge du jeune François Jean-Arthur, âgé de 17 ans, domestique forain, originaire d'Hautmont, demeurant place du Barlet, sous l'inculpation de vol de numéraire au préjudice de Mlle Irène Herbie, marchande de nougat sur le champ de foire.

Anciens élèves de l'École François Lemaire. — Samedi soir, à 8 heures, a eu lieu, au restaurant Grard, rue de Valenciennes, le banquet annuel des élèves de l'École François-Lemaire.

Vagabond. — Le nommé Brulé Auguste, âgé de 14 ans, originaire d'Orchies, sans profession ni domicile fixe a été arrêté, pour inculpation de vagabondage.

ORCHIES. — Victime du travail. — Samedi ont eu lieu à Orchies, avec le concours d'une nombreuse affluence, les funérailles de M. Marga, mécanicien au dépôt de Fives, décédé des suites de l'accident dont il a été victime au travail.

En tombant d'un train, l'infortuné mécanicien s'était fracturé les deux jambes et fait de multiples contusions.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

MAUBEUGE. — Mort d'une centenaire. — Mme Douai, née Bruyère, la doyenne de la population maubeugeoise, est décédée dans sa 10.e année, le jour de la Toussaint, après-midi, en son domicile du Pont-Allant, à Maubeuge.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

DENAIN. — Rentes des travailleurs. — Remy Oscar, 2. ans, verrier à la verrerie Houtart à Denain, demeurant rue des Wanechain, à Denain, a été brûlé au cou et à l'oreille par une bouteille chaude qu'un porteur avait laissé tomber, blessure qui nécessitera une incapacité de travail de 5 à 6 jours environ.

Belverge Achille, 36 ans, verrier, à la verrerie Houtart, à Denain, demeurant rue de Bouchain, impasse Thiery, à Denain, est tombé sur le col d'une bonbonne et s'est coupé à la main droite, blessure qui nécessitera une incapacité de travail de 6 jours environ.

Legrand Augustin, 53 ans verrier à la verrerie Houtart, à Denain, demeurant rue Vaast, hameau de la Baqueterie, à Denain, a été blessé au genou gauche par un marteau échappé de la main d'un autre ouvrier, blessure qui nécessitera une incapacité de travail de 10 jours environ.

Agnessens Florimond, 22 ans, verrier à la verrerie Houtart à Denain, demeurant impasse Thiery, rue de Bouchain à Denain, en posant le pied à faux sur une brique, s'est enlevé l'ongle du gros orteil du pied gauche, blessure qui nécessitera une incapacité de travail de 8 jours environ.

Jolliet Edouard, 48 ans, gasier aux forges de Denain, demeurant à Denain, versait une boite de charbon quand le gaz s'étant enflammé, le brûla légèrement aux deux mains, blessure qui nécessitera une incapacité de travail de 5 jours environ.

Bourbouze Louis, 58 ans, magasinier aux forges de Denain, demeurant aux forges de Denain, pour passer au-dessus d'un rail avec une brouette avait posé une tôle ; la brouette fit basculer la tôle qui l'atteignit et le contusionna à la jambe gauche, blessure qui nécessitera une incapacité de travail de cinq jours environ.

POUR RÉCONFORTER VOTRE SANG

ayez soin de prendre, avant chaque repas, un verre de l'excellent apéritif **BANYULS-TRILLES**, soigneusement préparé avec du vieux vin de **BANYULS** et le meilleur **QUINQUINA**.

Il est, d'ailleurs, recommandé chaleureusement par le corps médical

PAS-DE-CALAIS

AUCHEL. — Violences. — Le nommé Achille Foubert s'est pris de querelle avec M. Brusset, cabaretier, parce que ce dernier ne voulait pas lui servir à boire après l'heure de la retraite.

Foubert attrapa Brusset à bras-le-corps, et tous deux roulèrent par terre. En tombant, le cabaretier s'est luxé l'épaule.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

BRUAY. — Grande conférence. — Dimanche 26 novembre, à 6 heures du soir grande conférence par les citoyens CLOVIS HUGUES, député de Paris, et LAMENDIN, député de Béthune.

Arrivée des députés à 2 heures, à la gare des Alouettes.

Un banquet dont la souscription est de 3 francs, sera offert aux conférenciers.

On peut, dès maintenant, se procurer des cartes chez tous les délégués de la section de Bruay.

Abus de confiance. — Le jeune Julien Macaux, 15 ans 1/2, manœuvre de maçon à Bruay, a été arrêté jeudi dans la matinée en vertu d'un mandat d'amener décerné par M. le juge d'instruction de Béthune. Cet individu, qui a déjà subi une condamnation pour vol, est inculpé d'abus de confiance.

CAMPAGNE-WARDRECQUES. — Disparition. — Un jeune homme nommé Théodore Barlet, âgé de 12 ans, habitant à Campagne-Wardrecques, avait quitté le domicile de ses parents vendredi dernier vers 8 heures du matin.

Il était venu à St-Omer avec une personne de la commune qui venait vendre une vache sur le marché aux bestiaux.

Dans l'après-midi il demanda l'autorisation de retourner seul chez ses parents.

Mais, depuis on a complètement perdu ses traces et ses parents sont dans la plus profonde inquiétude.

ST-AGNES. — Un chien enragé. — Un chien étranger au pays a pénétré le 1er novembre vers le soir à St-Agnès, dans la cour de l'habitation de M. Edouard Obœuf où il a mordu le chien de ce dernier.

Après avoir été tué, l'animal a été reconnu atteint d'hydrophobie par M. Caron, vétérinaire à Lumbres et M. Obœuf s'est empressé d'abattre son chien.

La bête enragée avait traversé la commune de Hallines, où elle avait roulé plusieurs de ses congénères qui ont été abattus depuis.

DROCOURT. — Réunion publique. — Dimanche 12 novembre, à 5 heures du soir, cité de la fosse Parisienne, salle Pirotte, réunion publique et contradictoire avec le concours des citoyens VANDORME et FERRAND, délégués du Comité Fédéral.

Ordre du jour : Socialisme et coopération

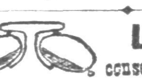

LA VUE
conservée et améliorée

par l'emploi des verres SILEX-ACHROMATIQUE

Pince-nez et lunettes nouveaux systèmes ne tombant ni blessant le nez. OPTIQUE, jumelles de théâtre, baromètres, thermomètres pour industries et autres. **Alcomètres, pèses**, niveaux, boites à compas, compte-fils, loupes, boussoles, etc.

Yeux artificiels. Lunetterie riche et ordinaire. Pince-nez depuis **1,25**. Lunettes depuis **0.75**.

A *L'OPTOMÈTRE*, **JOSÉ**, Opticien spécialiste
49, Grande-Rue (Place de la Liberté)
ROUBAIX

CONSEIL PRÉCIEUX

Nous conseillons à tous ceux (hommes, femmes, adultes et enfants) qui ont été atteints d'**Influenza, Bronchites, Fluxions de poitrine**, etc., etc... de faire un usage quotidien et régulier de l'excellent VIN de BANYULS-TRILLES, s'ils veulent rétablir en peu de temps les forces perdues et reconforter leur sang.

C'est, en effet, le meilleur tonique que l'on puisse prendre, puisqu'il est soigneusement préparé avec du vieux vin de BANYULS et du QUINQUINA de qualité tout à fait supérieure.

Au reste, pas un médecin, connaissant ce prodigieux apéritif, ne contredira notre affirmation.

Dans tous les Cafés et les bons Estaminets.

Exiger l'étiquette sur la bouteille pour éviter les contrefaçons, déjà bien nombreuses, et contre lesquelles nous nous proposons de sévir rigoureusement.

DOCTEUR MERLIER
148, rue de Lannoy

Consultations gratuites tous les jours de 2 heures à 3 heures, pour maladies générales (estomac, cœur, poumon, etc.

Mardis et jeudis, de 2 heures à 4 heures, consultations spéciales de maladies de la peau et syphilitiques.

Les malades sont priés de prendre leur urine avec eux et s'ils toussent, leurs crachats.

PLUS D'ACCIDENTS DE PUITS
Dessus de puits de sécurité
ou
ÉLÉVATEUR D'EAU

à toutes profondeurs
donnant grand avantage sur les pompes
Se plaçant sur nouveaux, anciens Puits et Puits moyens

PRIX : 150 FR.

Paiement après satisfaction

RÉCOMPENSES OBTENUES :

Grand diplôme d'honneur à l'exposition internationale de Paris; Médaille de vermeil, concours de Valenciennes ; Exposition d'Arras grand diplôme d'honneur avec félicitations du jury; Exposition de Marseille, grand diplôme d'honneur hors concours.

Envoi franco du Catalogue sur demande
BREVETÉ S. G. D. G.
en France et à l'Etranger
On demande Plombiers comme dépositaires

S'adresser à MM. Louis JONET et Cie constructeurs, à Raismes (Nord).

L'ASTHME ET LE CATARRE
A l'Académie de Médecine

Le savant professeur G. Sée a démontré qu'il existe trois sortes d'asthme, l'asthme bronchique ou catarrhe, l'asthme nerveux, et l'asthme cardiaque, tous trois caractérisés par des accès d'oppression, d'étouffement, de suffocation, de toux. Ajoutons que le seul remède soulageant instantanément et guérissant progressivement, est la poudre Louis Legras, qui a reçu 15,000 fr. de récompense. Cette poudre est expédiée franco contre 2 francs 40, adressés à M. Louis Legras, 135, boulevard Magenta, à Paris.

Nous prions instamment nos correspondants de n'écrire sur leurs enveloppes hors sa aucune adresse particulière, afin d'éviter des retards déplorables dans l'insertion de leurs communications.

Le Gérant, Jean PIOTEIX.

Lille. — Imprimerie de l'*Egalité*
28 Rue de Fives, 28